

Yaoundé, le ... 18 SEPT 2025

0010218

Le Ministre des Finances

A

Monsieur le Mandataire du Groupement
ARABSOFT /C2D / ORADIST/ DBS

Objet : Invitation à soumissionner pour la seconde
étape du DAO SIGIT.

Référence : Conception, fourniture et installation d'un Système
Intégré de Gestion des Impôts et des Taxes (SIGIT) pour la
Direction Générale des Impôts

Source de financement : République Fédérale d'Allemagne à
travers la KfW - Banque de Développement
BMZ 2013 67 028/KfW ID.510842

Monsieur le Mandataire,

Le Ministre des Finances vous invite, par la
présente, à présenter une offre de seconde étape sous
pli fermé, pour la réalisation du marché en référence
pour lequel vous avez remis une offre de première
étape le 23 avril 2025.

Votre offre de seconde étape devra comprendre
la partie technique prenant en compte l'additif au
DAO joint à la présente invitation.

L'offre de seconde étape doit également
comprendre les parties financières, telles que la
proposition financière, les bordereaux de prix, etc.,
comme stipulé dans les documents d'appel d'offres.
Les parties techniques et financières de l'offre de
seconde étape doivent être remises dans deux
enveloppes distinctes.

Chaque dossier de candidature rédigée en
français en cinq (05) exemplaires et en anglais en trois
(03) exemplaires dont un original pour chaque langue
et des copies marquées comme telles, et avec pour
chaque exemplaire une copie sur support numérique
protégée contre les modifications (format PDF par
exemple), devra parvenir à la Direction des Affaires
Générales de la Direction Générale des Impôts, porte
402, au plus tard le 03 NOV 2025 à 12 heures
précises et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres international restreint à deux
étapes n°0005/AODE/MINFI/DGI / 2025 du 24
février 2025 pour la conception, la fourniture et
l'installation d'un système intégré de gestion des
impôts et des taxes pour la DGI

Offre de deuxième étape

Financement : KfW (BMZ 2013 67 028/KfW ID 510842)

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

La présente lettre d'invitation est adressée aux
soumissionnaires ayant soumis une offre de première
étape, à savoir :

N°	Noms des soumissionnaires retenus pour la 2 ^{de} étape	Adresse
1.	ARABSOFT /C2D / ORADIST/ DBS	arabsoft@arabsoft.com.tn
2.	IKA Technology /ST Digital	<a href="mailto:alexandre.reina@ika-
technology.com">alexandre.reina@ika- technology.com

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent
pas s'associer en groupement entre eux ni s'associer
avec des entreprises non listées.

L'ouverture des offres de seconde étape se fera
en deux temps. L'ouverture des pièces administratives
et des propositions techniques de seconde étape aura
lieu le 03 NOV 2025 à 13 heures précises,
par la Commission de Passation des Marchés placée
auprès du Ministère des Finances dans la salle de
réunion sise au 2ème étage du bâtiment MINFI en face
du Collège Montesquieu au quartier Mvog-Ada
(Yaoundé). Seuls les soumissionnaires peuvent assister
à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par
une personne de leur choix dûment mandatée.

Les soumissionnaires restent engagés par leur
offre de première étape pendant 120 jours à partir de la
date limite fixée pour la remise de son offre de seconde
étape.

Veuillez nous faire savoir, à l'adresse e-mail
ci-après pmsi.dgi.marches@gmail.com et dans un délai
maximum de 15 (quinze) jours à partir de la réception
de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que
vous avez reçu cette correspondance et si vous
soumettez ou non une proposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Mandataire,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Finances
Autorité Contractante

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage)
- DGI ;
- Président CIPM-MINFI ;
- Affichage.



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT A
DEUX ETAPES**

Pour :

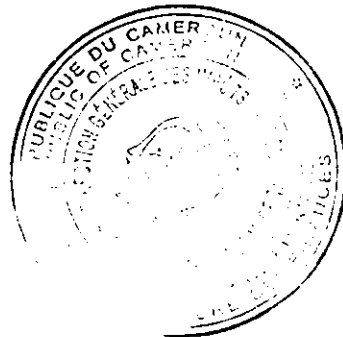
**CONCEPTION, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN
SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES IMPOTS ET
TAXES (SIGIT)**

PROGRAMME DE MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA
DIRECTION GENERALES DES IMPOTS
- PMSI-DGI -

**ADDITIF AU DAO EN VUE DE LA SOUMISSION DES
PROPOSITIONS DE SECONDE ÉTAPE**

Autorité contractante : **Ministre des Finances (MINFI)**

Source de financement : République Fédérale d'Allemagne à travers
la KfW - Banque de Développement



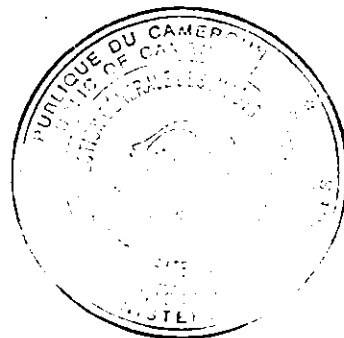
KfW

BMZ 2013 67 028/KfW ID 510842

Septembre 2025

Table des matières

1. La modification de la liste des impôts et taxes.....	3
2. L'obligation légale de la facturation électronique.....	4
3. La clarification sur les services en ligne	5
4. La modification des annexes relatives aux modèles de cautions (Formulaires de marché.....	7
5. Le sommaire et la Checklist de l'offre de deuxième étape.....	7
6. Le Régime fiscal et douanier	9
Annexe II : Liste des impôts et taxes applicables au Cameroun et à intégrer dans le SIGIT	9



Additif au DAO en vue de la soumission des propositions de seconde étape

1. La modification de la liste des impôts et taxes

Le périmètre fiscal du Chapitre 1 du Cahier des Spécification techniques est modifié afin de prendre en compte l'ajout de l'Impôt Général Synthétique et l'Enregistrement de la commande publique.

Au § 1.1.1.3 (p 102-103 du DAO initial), LIRE PLUTÔT :

La liste des impôts et taxes applicables au Cameroun est fournie en annexe II avec les différentes déclinaisons et la liste des principales déclarations existantes. Le tableau ci-dessous présente les catégories principales d'impôts et taxes dont la DGI a la charge.

- Impôt sur les sociétés (IS)
- Impôt Général Synthétique (IGS)
 - IRPP sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères
 - IRPP sur les revenus non commerciaux (IRNC)
 - IRPP retenus à la source sur la rémunération des agents commerciaux
 - IRPP sur le bénéfice artisanal, agricole industriel et commercial (BAAIC)
 - IRPP sur les bénéficiaires non commerciaux (BNC)
 - Impôt retenu sur les revenus de capitaux mobiliers (IRCM)
 - IRPP dû par les associés de sociétés de personnes
 - IRPP sur le revenu foncier
 - Impôt sur la plus-value immobilière
 - Précomptes sur honoraires, commissions et émoluments versés aux professionnels libéraux (BNC 5,5%)
 - TVA
 - Droits d'accises
 - Taxe spéciale sur le revenu (TSR)
 - Taxe sur les transferts d'argent
 - Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement
 - Taxe annuelle forfaitaire d'exploitation des machines à sous et appareils de jeux
 - Taxe de séjour dans les établissements d'hébergement
 - Droit de timbre d'aéroport
 - Droit de timbre automobile
 - Droit de timbre sur certificat d'immatriculation des appareils soumis à la taxe sur les jeux de hasard et divertissement
 - Timbre sur registres et répertoires
 - Patente
 - Licence
 - Taxe sur la propriété foncière (TPF)
 - Droits de timbre sur la publicité
- Enregistrement de la commande publique.
 - Enregistrement bail commercial ou professionnel ou pour logement des personnels et cadres des entreprises et sociétés
 - Enregistrement des actes judiciaires et extra judiciaires
 - Droits de mutation de propriété immobilière
 - Enregistrement contrat de location-gérance de fonds de commerce
 - Enregistrement bail à usage d'habitation (exclusion faite des baux pour logement des personnels et cadres des sociétés et entreprises)
 - Enregistrement bail emphytéotique

- Enregistrement mutation mobilière
- Enregistrement importation de véhicule
- Droits de timbre sur contrats de transport
- Déclaration des recettes routières (péage & pesage)
- Taxe de transfert
- Taxe sur la vente des produits forestiers
- Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)
- Impôt sur le bénéfice des sociétés pétrolières
- Redevance de prélèvement des eaux (RPE)
- Taxe d'assainissement (TA)
- Redevance superficielle sur les activités minières (RSAM)
- Taxe ad valorem sur les recettes minières
- Taxe à l'extraction des produits de carrière
- Droits fixes d'attribution, de renouvellement ou de transfert de titre minier
- Droits de collecte des substances précieuses
- Permis de reconnaissance
- Permis de recherche
- Permis d'exploitation de la petite mine
- Permis d'exploitation de la mine industrielle
- Autorisation d'exploitation des carrières
- Permis d'exploitation des carrières
- Permis d'exploitation d'une carrière industrielle
- Permis d'exploitation d'une eau de source, d'une eau minérale ou thermo minérale ou d'un gîte géothermique
- Autorisation de conditionnement d'une eau de source, d'une eau minérale ou thermo minérale destinée à la consommation
- Frais d'inspections des établissements classés (FIEC) /frais de visite des appareils à pression (FVAP)
- Taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire (TISV)
- Droits d'exploitation des productions animales (DEPA)
- TISV/ taxe de circulation des viandes
- TISV/ véhicules de transport des produits (autorisation)
- Produits transportés (animaux sur pieds et autres produits)
- Taxe de collecte des peaux et dépouilles, artisanaux et commerciaux
- Vente des produits de la ferme
- Droits d'exploitation de la pêche (DEP)
- Taxe vétérinaire
- Redevances domaniales (RD)
- Redevance du patrimoine de l'état (RPE)

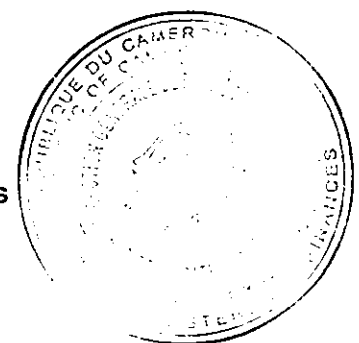
Liste des principaux impôts et taxes

L'Annexe II est modifiée en conséquence.

2. L'obligation légale de la facturation électronique

Au § 1.2.4 (p 120 du DAO initial), LIRE PLUTÔT

Les domaines fonctionnels présentés ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Le soumissionnaire pourra proposer d'autres domaines fonctionnels à valeur ajoutée pour l'opérationnalisation des



processus d'affaires. L'objectif attendu du SIGIT est d'atteindre une automatisation optimale des procédures métier de la DGI. En tenant compte de cet objectif, le soumissionnaire devra proposer une démarche qui lui permettra de répondre, de manière flexible, à cette exigence d'automatisation de la DGI. Par ailleurs, le soumissionnaire tiendra compte du fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, le recours à la facturation électronique sera obligatoire suivant les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le développement y afférent devra être pris en compte dans les fonctionnalités identifiées pour le domaine 13 : *Sécurisation de la collecte des impôts et taxes (Voir P126 du DAO initial)*.

3. La clarification sur les services en ligne

Au § 1.2.4 Administration des impôts et taxes (p120 du DAO initial), précisément au niveau de la fonctionnalité 14 Services en ligne (P 126 du DAO initial), LIRE PLUTOT :

Actuellement la DGI permet au contribuable d'effectuer certaines activités en ligne par le biais des plateformes existantes. Cependant les fonctionnalités à disposition des contribuables sont assez restreintes et la DGI souhaite offrir une gamme plus élargie de services en ligne.

Service rendu	Rattachement		Statut
	Processus	Sous processus	
Immatriculation en ligne	Constitution du répertoire des contribuables	Immatriculation	Existant en ligne
Gestion du fichier (actif, cessation, suspendu, fusion, transfert)	Constitution du répertoire des contribuables	Actualisation de l'information	Gérer partiellement
Télédéclaration (déclaration mensuelle, annuelle, droit d'enregistrement, autres obligations déclaratives)	Gestion des émissions des impôts et taxes	Titre d'imposition Droits d'enregistrement Ajustements des émissions Suivi et contrôle des émissions	Des nouveaux formulaires de déclaration seront ajoutés
Télépaiement (prélèvement automatique, ordre de virement, paiement par Mobile Money)	Encaissement et recouvrement	Gestion des paiements	Des nouveaux modes de paiement seront ajoutés (virement bancaire, paiement par carte, etc.)
Notification aux défaillants pour défaut de déclaration	Gestion des émissions des impôts et taxes	Titre d'imposition	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Émissions et notification de l'AMR	Gestion des émissions des impôts et taxes	Titre d'imposition	Services existants à améliorer
Notification et échanges sur le contrôle fiscal	Interventions fiscales	Exécution Suivi Recoupement des informations à incidence fiscale	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés

Notification des Taxations d'office	Gestion des émissions des impôts et taxes	Gestion du titre d'imposition	Nouveaux services à fournir
Quittances	Encaissement et recouvrement	Gestion des paiements Recouvrement des émissions impayés	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Suivi en ligne des paiements	Encaissement et recouvrement	Gestion des paiements Gestion des activités de recouvrement	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Consultation et authentification des documents émis par la DGI	à intégrer dans le SIGIT	Les différents modules du SIGIT	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Obtention/demande d'une attestation (immatriculation et ANR)			Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Réclamation contentieuse	Contentieux fiscal		Nouveaux services
Gestion des renseignements par le contribuable (Déclaration et Paiement VS/AMR, dettes)	Activité du contribuable, selon la demande		Nouveaux services à fournir
Suivi des dossiers de recouvrement	Encaissement et recouvrement	Gestion des activités de recouvrement	Nouveaux services à fournir
Mesure de poursuites (mise en demeure, ATD, saisi des biens, suspension des comptes)	Encaissement et recouvrement	Recouvrement des émissions impayés	Nouveaux services à fournir
Demande de renseignement			Nouveaux services à fournir
Foire aux questions			Helpdesk
Requête et plainte non contentieuse	Gestion du contentieux et des plaintes	Traitement d'une plainte	Nouveaux services à fournir
Gestion des représentants des contribuables	Constitution du répertoire des contribuables	Actualisation de l'information	Nouveaux services à fournir
Accès au dossier du contribuable			Gérer partiellement, les services existants seront améliorés
Paiement par carte bancaire et par les applications des banques	Encaissement et recouvrement	Gestion des paiements	En cours avec le GIMAC, et à réaliser pour Visa et Mastercard
Réclamation contentieuse	Gestion du contentieux et des plaintes	Traitement d'une réclamation en contentieux	Existant en ligne (notification dans le compte du contribuable)
Remboursement de crédit TVA	Encaissement et recouvrement	Gestion des paiements	Gérer partiellement, les services

		existants seront améliorés
Notification électronique (compte du contribuable, courriel, SMS)	Service en ligne/Portail de service	Gérer partiellement, les services existants seront améliorés

La modernisation de l'administration fiscale passe par une offre élargie de services en ligne afin de rendre le contribuable le plus autonome possible. Cette liste non limitative énumère les principales fonctionnalités qui existent actuellement dans les plateformes existantes et celles souhaitées par la DGI.

Fonctionnalités identifiées :

- 14.1 Portail des services en ligne offerts aux contribuables
- 14.2 Authentification du contribuable pour accéder à son espace réservé
- 14.3 Consultation des notifications et avis générés et envoyés par SIGIT
- 14.4 Envoi et suivi des demandes, des réclamations et des plaintes
- 14.5 Messagerie électronique interne pour les échanges entre le contribuable et l'administration
- 14.6 Aide en ligne
- 14.7 Foire aux questions
- 14.8 Production des rapports (consultation d'une communication ou FAQ, nombre des questions posées par période, utilisation de l'outil helpdesk...)

Et toutes les autres fonctionnalités à prendre en compte conformément au tableau ci-dessus.

4. La modification des annexes relatives aux modèles de cautions (Formulaires de marché (Pages 231 à 234 du DAO initial))

Au début de la première phrase, lire plutôt la formulation ci-après :

Nous avons été informés que [insérer le nom du mandataire], mandataire du groupement [insérer le nom des membres du groupement] [insérer le nom et l'adresse du mandataire] (ci-après dénommé « le Demandeur ») a conclu le contrat n° [insérer le numéro de référence du contrat] daté du [insérer la date du contrat] avec le bénéficiaire, pour la fourniture de [insérer l'objet du contrat et une brève description des Fournitures et Services connexes] (ci-après dénommé "le Contrat")....

5. Le sommaire et la Checklist de l'offre de deuxième étape

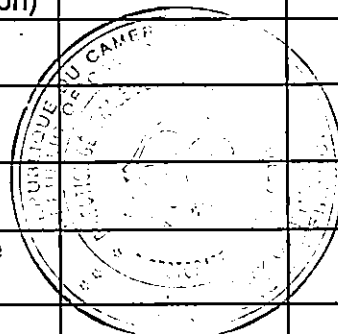
En pages 60 et 61, considérer plutôt le tableau ci-après :

Sommaire et Checklist de l'offre de Deuxième Etape

Note : Les soumissionnaires devraient développer et (si nécessaire) modifier et compléter le tableau ci-dessous. Le but est de fournir un tableau au soumissionnaire présentant une liste de documents qui doivent être inclus dans l'offre de seconde étape, conformément

aux Articles 33.2 et 33.4 du RGAO. Ce sommaire facilitera et accélérera le processus d'évaluation par l'autorité contractante.

Documents	présent : oui/non	page no.
Formulaire de soumission de la seconde étape (propositions technique et financière)		
Pouvoir de signature de la proposition (pour les groupements incluant les pouvoirs mentionnés à l'Article 6.1 du RGAO)		
Bordereaux des prix (tableaux 4.1, 4.2 et 4.3).....		
<u>Document n°1 « Eligibilité du soumissionnaire »</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. Une copie certifiée conforme du registre de commerce et des statuts définissant la forme juridique de l'Entreprise ainsi qu'une copie certifiée conforme de son numéro IFU (en original ou en photocopie légalisée dans l'offre originale) ; b. Le formulaire de renseignements sur le candidat ; c. Le formulaire de renseignements sur les membres du groupement 		
<u>Document n°2 « Dossier administratif »</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. Une attestation de non-faillite b. Une attestation de non exclusion des marchés publics (soumissionnaires nationaux) c. Une attestation signée certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations en matière de cotisations sociales d. Une attestation émise par la Direction Générale des Impôts certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts 		
<u>Document n°3 Qualifications du soumissionnaire »</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. <u>Compétences techniques</u> b. L'autorisation du fabricant c. L'équipe d'intervention et le CV des membres de l'équipe d'intervention (voir Section 3 Formulaires de l'intervention) 		
<u>Document n°4 « Sous-traitance »</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. Liste des sous-traitants b. Les accords de sous-traitance 		
<u>Document n°5 « Propriété intellectuelle »</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. Formulaires relatifs aux droits de propriété intellectuelle b. Liste des logiciels 		
<u>Document n°6 « Proposition technique (plan du projet)»</u>		
<ul style="list-style-type: none"> a. <u>Les fonctionnalités du système</u> 		



<u>b. La capacité du soumissionnaire</u> <u>c. La méthodologie (plan du projet)</u> <u>d. Les divergences éventuelles</u> <u>e. Les variantes techniques</u> <u>f. La confirmation écrite</u> <u>g. La fourniture de tous les composants</u> <u>h. Les engagements pour assurer le service après-vente et la maintenance du système</u> <u>i. Contrats séparés pour les éléments de coûts récurrents</u> <u>j. Toute autre information permettant de s'assurer que le soumissionnaire maîtrise les conditions spécifiques au présent marché</u>		
Document n°7 « Déclaration d'engagement »		

6. Le Régime fiscal et douanier

En page 221 au niveau du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) au point CCAG 27.3, lire plutôt la formulation ci-après :

Sous réserve des conventions fiscales internationales, le présent marché est conclu conformément à la législation fiscale et douanière en vigueur au Cameroun.

Toutefois, à l'exception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des droits et taxes de douanes qui seront pris en charge par l'Etat du Cameroun, tous les autres impôts, droits et taxes découlant de l'exécution du marché, y compris la parafiscalité, demeureront à la charge de l'adjudicataire du marché et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une prise en charge quelconque.

Le présent marché est conclu toutes taxes comprises, avec des financements du bailleur (KfW) à hauteur du montant hors taxes.

Annexe II de la Section V des Spécifications techniques (Nouveau)

Liste des impôts et taxes applicables au Cameroun et à intégrer dans le SIGIT (Voir Pages 159 à 161 du Dao initial)

Veillez prendre note que cette liste peut être amenée à évoluer en conséquence des changements pouvant être apportés à la législation fiscale. Néanmoins, elle permet au fournisseur d'avoir une vue aussi complète que possible des paramétrages qu'il y aura lieu de faire dans le système.

NATURE DE L'IMPOT ET DECLINAISONS	N°
IMPOT SUR LES SOCIETES (IS)	
• Acompte IS sur CA	1.
• Précompte IS retenu à la source	2.
• Précompte sur achats	3.

• Précompte sur ventes	4.
• Solde	5.
IMPÔT GÉNÉRAL SYNTHÉTIQUE (IGS)	6.
IRPP SUR TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGERES	
• Retenue sur salaire, pension et rente viagère	7.
• Crédit Foncier du Cameroun (part salariale)	8.
• Crédit Foncier du Cameroun (part patronale)	9.
• Fonds National de l'Emploi (FNE)	10.
• Redevance audiovisuelle (RAV)	11.
• Taxe de Développement Local (TDL)	12.
IRPP SUR LES REVENUS NON COMMERCIAUX (IRNC)	
• Rémunérations des sessions des conseils d'administration, jetons de présence	13.
• Primes, gratifications, indemnités et per diem des commissions et comités ad-hoc ou permanents	14.
• Rémunérations des artistes et sportifs	15.
IRPP RETENUS À LA SOURCE SUR LA REMUNERATION DES AGENTS COMMERCIAUX	
• Rémunérations des mandataires ou agents commerciaux non-salariés	16.
• Rémunérations des ventes directes par réseau	17.
IRPP SUR LE BENEFICE ARTISANAL, AGRICOLE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (BAAIC)	
• Acompte BAAIC sur CA	18.
• Précompte BAAIC retenu à la source	19.
• Précompte sur achats	20.
• Précompte sur vente	21.
IRPP SUR LES BENEFICES NON COMMERCIAUX (BNC)	
• Acompte BNC sur CA	22.
• Précompte BNC retenu à la source	23.
• Précompte sur achats	24.
• Précompte sur vente	25.
IMPÔT RETENU SUR LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS (IRCM)	
• Revenus des Actions, parts de capital et assimilés	26.
• Dividendes payés hors du Cameroun avec convention	27.
• Dividendes payés hors du Cameroun sans convention	28.
• Revenus des obligations	29.
• Revenus créances, dépôts, cautionnements	30.
• Gains sur cession d'actions, d'obligations	31.
L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES DÛ PAR LES ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES	
IRPP SUR LE REVENU FONCIER	
• Précompte sur loyer	33.
• Impôt sur le revenu foncier libératoire	34.
IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE IMMOBILIERE	
PRÉCOMPTES SUR HONORAIRES, COMMISSIONS ET EMOLUMENTS VERSES AUX PROFESSIONNELS LIBERAUX (BNC 5,5%)	
TVA	
• TVA à Payer	37.
• TVA retenue à la source	38.
• TVA retenue sur rémunération versée à l'étranger	39.
DROITS D'ACCISES	
• Droits d'accises Ad Valorem (DAV)	40.
• Droits d'accises spécifiques (DAS)	41.
TAXE SPECIALE SUR LE REVENU (TSR)	
TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ARGENT	
TAXE SUR LES JEUX DE HASARD ET DE DIVERTISSEMENT	
TAXE ANNUELLE FORFAITAIRE D'EXPLOITATION DES MACHINES A SOUS ET APPAREILS DE JEUX	

TAXE DE SEJOUR DANS LES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT	46.
DROIT DE TIMBRE D'AÉROPORT	47.
DROIT DE TIMBRE AUTOMOBILE	48.
DROIT DE TIMBRE SUR CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DES APPAREILS SOUMIS A LA TAXE SUR LES JEUX DE HASARD ET DIVERTISSEMENT	49.
TIMBRE SUR REGISTRES ET REPERTOIRES	50.
PATENTE	51.
LICENCE	52.
TAXE SUR LA PROPRIETE FONCIERE (TPF)	53.
DROITS DE TIMBRE SUR LA PUBLICITE	
• Publicité par véhicule	54.
• Distributions gratuites dans le cadre de la promotion commerciale	55.
• Sur les tabacs et les boissons alcoolisées	56.
• Par les autres supports matériels et immatériels	57.
ENREGISTREMENT BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL OU POUR LOGEMENT DES PERSONNELS ET CADRES DES ENTREPRISES ET SOCIETES	58.
ENREGISTREMENT DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRA JUDICIAIRES	59.
DROITS DE MUTATION DE PROPRIETE IMMOBILIERE	60.
ENREGISTREMENT CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE	61.
ENREGISTREMENT BAIL A USAGE D'HABITATION (exclusion faite des baux pour logement des personnels et cadres des sociétés et entreprises)	62.
ENREGISTREMENT BAIL EMPHYTHEOTIQUE	63.
ENREGISTREMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE	64.
ENREGISTREMENT MUTATION MOBILIERE	
• Vente de véhicule	65.
• Autres mutations mobilières	66.
ENREGISTREMENT IMPORTATION DE VEHICULE	67.
DROITS DE TIMBRE SUR CONTRATS DE TRANSPORT	
• Timbre sur connaissance	68.
• Lettre de voiture (intérieur)	69.
• Lettre de voiture (international)	70.
DECLARATION DES RECETTES ROUTIERES (PEAGE & PESAGE)	
• Péage	71.
• Pesage	72.
TAXE DE TRANSFERT	73.
TAXE SUR LA VENTE DES PRODUITS FORESTIERS	
• Permis de coupe d'arbres et billes échouées	74.
• Perches	75.
• Bois de service (poteaux)	76.
• Bois de chauffage	77.
• Produits forestiers secondaires et les essences spéciales	78.
TAXE SPECIALE SUR LES PRODUITS PETROLIERS (TSPP)	
• TSPP retenue à la source par la SONARA, la SCDP et les fournisseurs de gaz naturel à usage industriel en tant que redevables légaux	79.
• TSPP due par les entreprises de raffinage et de dépôts pétroliers pour leurs propres besoins ou autres	80.
• TSPP due par les MARKETTEURS, distributeurs des produits taxables en tant que redevables réels	81.
IMPOT SUR LE BENEFICE DES SOCIETES PETROLIERES	82.
REDEVANCE DE PRELEVEMENT DES EAUX (RPE)	83.
TAXE D'ASSAINISSEMENT (TA)	84.
REDEVANCE SUPERFICIAIRE SUR LES ACTIVITES MINIERES (RSAM)	85.
TAXE AD VALOREM SUR LES RECETTES MINIERES	86.
TAXE A L'EXTRACTION DES PRODUITS DE CARRIERE	87.
DROITS FIXES D'ATTRIBUTION, DE RENOUVELLEMENT OU DE TRANSFERT DE TITRE MINIER	88.
DROITS DE COLLECTE DES SUBSTANCES PRECIEUSES	

PERMIS DE RECONNAISSANCE	89.
PERMIS DE RECHERCHE	90.
PERMIS D'EXPLOITATION DE LA PETITE MINE	91.
PERMIS D'EXPLOITATION DE LA MINÉ INDUSTRIELLE	92.
AUTORISATION D'EXPLOITATION DES CARRIERES	93.
PERMIS D'EXPLOITATION DES CARRIERES	94.
PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE INDUSTRIELLE	95.
PERMIS D'EXPLOITATION D'UNE EAU DE SOURCE, D'UNE EAU MINERALE OU THERMO MINERALE OU D'UN GITE GEOTHERMIQUE	96.
AUTORISATION DE CONDITIONNEMENT D'UNE EAU DE SOURCE, D'UNE EAU MINERALE OU THERMO MINERALE DESTINEE A LA CONSOMMATION	97.
FRAIS D'INSPECTIONS DES ETABLISSEMENTS CLASSÉS(FIEC) /FRAIS DE VISITE DES APPAREILS A PRESSION (FVAP)	98.
TAXE D'INSPECTION SANITAIRE ET VETERINAIRE (TISV)	99.
DROITS D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (DEPA)	100.
TISV/ TAXE DE CIRCULATION DES VIANDES	101.
TISV/ VÉHICULES DE TRANSPORT DES PRODUITS (AUTORISATION)	102.
PRODUITS TRANSPORTES (ANIMAUX SUR PIEDS ET AUTRES PRODUITS)	103.
TAXE DE COLLECTE DES PEAUX ET DÉPOUILLES, ARTISANAUX ET COMMERCIAUX	104.
VENTE DES PRODUITS DE LA FERME	105.
DROITS D'EXPLOITATION DE LA PÊCHE (DEP)	106.
TAXE VETERINAIRE	107.
REDEVANCES DOMANIALES (RD)	
• Redevance occupation temporaire dépendance domaine public	108.
• Taxe d'encombrement sur le super	109.
• Taxe d'encombrement sur le gasoil	110.
• Taxe d'encombrement sur le pétrole lampant	111.
• Bail (ordinaire, emphytéotique) sur domaine privé de l'Etat (loyer des terrains)	112.
• Redevance sur affichage publicitaire sur domaine public routier classé	113.
REDEVANCE DU PATRIMOINE DE L'ETAT (RPE)	
• Loyers immeubles publics	114.

